Extrait du site UGTG.org
url :Â http://ugtg.org/spip.php?article305
Intersyndicale SPEG - UGTG - SNETAP
- Actualité -
Date de parution : 29 novembre 1999
Date de mise en ligne : mercredi 21 février 2007 Mis à jour le : jeudi 5 juin 2008
UGTG.org

Intersyndicale SPEG - UGTG - SNETAP

[EPLEFPA: une mobilisation unitaire {JPEG}]Le 12 juillet 2005 le directeur de lâEuros"EPLEFPA a convoqué à son bureau des agents contractuels essentiellement du CFAA afin de les informer quâEuros"ils recevraient une lettre recommandée leur signifiant le non renouvellement de leur contrat à la rentrée de septembre.

Le 13 juillet au soir Mr Sopena prenait lâEuros"avion et sâEuros"en allait chez lui en vacances, sans doute satisfait de son coup.

En fait le 19 juillet ce sont tous les agents des CFAA et CFPPA rémunérés sur le budget de lâEuros"EPLEFPA qui ont reçu cette lettre recommandée, ce qui a provoqué leur réaction immédiate.

Les organisations représentant ces personnels, le SPEG et SNETAP, ont tout de suite alerté le DAF et le chef du service formation et développement, en lâEuros"absence dâEuros"autre interlocuteur avec qui négocier.

CâEuros"est grâce à la détermination et à la ténacité des organisations syndicales que le 23 Aoà »t les personnels contractuels recevaient un nouveau courrier de Mr Sopena annonçant le retrait de sa lettre du 13 juillet.

Les 1er et 2 septembre câEuros"est donc en toute bonne foi et en toute légalité que le personnel a repris son travail, une séance de travail ayant même eu lieu le mardi au Lamentin avec les personnels contractuels afin dâEuros"organiser le travail et de répartir les tâches de chacun.

Or le 4 septembre Mr Sopena signifie à trois personnels du CFAA que leur contrat ne sera pas renouvelé: un pour lequel il nâEuros"y a aucune proposition et deux autres qui se voient proposer un contrat dont la durée est réduite de 50%. Il sâEuros "agit là dâEuros "une violation grave du droit du travail et nous avons signifié à Mr Sopena notre décision dâEuros "aller en référé devant le tribunal administratif afin que le droit soit respecté.

Il est clair quâEuros"en proposant un contrat réduit de 50% à une mÃ"re de 2 enfants Mr Sopena montre là son caractÃ"re méprisant, inhumain et dictatorial. CâEuros"est dâEuros"ailleurs lâEuros"attitude constante quâEuros"il a eue dÃ"s le mois de juillet.

AujourdâEuros"hui, à cause de décisions aberrantes et incohérentes prises par Sopéna le CFAA est déstabilisé: manque de formateurs, cours non assurés, désordre organisationnel et pédagogique. Les élÃ"ves appuyés par leurs parents se sont dâEuros"ailleurs déjà mis en grÃ"ve à deux reprises. Cette désorganisation nâEuros"est dâEuros"ailleurs pas propre au CFAA puisque des agressions à caractÃ"re sexuel dâEuros"élÃ"ves ont déjà eu lieu deux fois.

[TravayÃ" pa po a zonyon {JPEG}]Cependant le Directeur de lâEuros"EPLEFPA, non content de sâEuros"être débarrassé de deux collÃ"gues du CFAA, va plus loin en exerçant un véritable chantage sur des collÃ"gues qui refusent de signer les contrats iniques quâEuros"il veut leur imposer alors quâEuros"ils attendent la décision du tribunal administratif quâEuros"ils ont saisi en référé. Il prétend que sâEuros"ils ne signent pas « son » contrat il ne peut les payer.

Grossier mensonge, car dans toute les administrations la signature tardive de leur contrat (parfois 4 mois aprÃ"s lâEuros"embauche) nâEuros"empÃache pas le personnel dâEuros"Ãatre payé sur la base des remontées de leur état de service fait, validé par leur chef de service, chef de centre ou chef dâEuros"établissement. En réalité, utilisant une méthode sâEuros"apparentant à du gangstérisme, le directeur de lâEuros"EPLEFPA

Intersyndicale SPEG - UGTG - SNETAP

exerce un odieux chantage sur une mà re de 2 enfants quâEuros"il a lui-mà me dà jà mis dans une situation financià re catastrophique pour lâEuros obliger à signer son ocntrat.

Une chose est sà »re : Mr Sopéna doit payer les deux collà gues du CFAA et du CFPPA qui ont travaillé au mois de septembre et immédiatement car ils doivent subvenir aux besoins de leur famille.

AujourdâEuros"hui, aprÃ"s une semaine de grÃ"ve, nous constatons que la direction du lycée ne veut pas appliquer les textes datant du 26 juillet 2005 relatifs au C.D.D.

Nous réclamons:

- [-] Des contrats à durée indéterminée, pour les agents ayant plus de 6 ans de CDD comme le prévoit la loi.
- [-] Le paiement des salaires des enseignants contractuels et vacataires.
- [-] Le respect du personnel
- [-] La création de postes
- [-] Une meilleure organisation des services pour une formation de qualité
- [-] LâEuros"arrÃat de tous chantages et harcÃ"lements à lâEuros"encontre du personnel

Le climat délétÃ"re fait de mépris, dâEuros"autoritarisme et dâEuros"arbitraire instauré par Mr SOPENA et ses acolytes ne fait plus peur au personnel.

La lutte continue.

ANSANM NOU KA LITÃO ANSANM NOU KÃO GANNYÃO

Le 21 février 2006

SPEG âEuros" UGTG âEuros" SNETAP de lâEuros "EPLEFPA